

Ecole élémentaire de Brioux-sur-Boutonne

CHARLES Florent

Tel : 09 71 27 51 32

Mél : ce.0790669Y@ac-poitiers.fr

Adresse postale :12 avenue de poitiers, 79170 Brioux-sur-Boutonne.

CIRCONSCRIPTION DE MELLE

Elémentaire de Brioux-sur-Boutonne PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 08 novembre 2022

- **Etaient présents :**
- **ENSEIGNANTS :** Mmes AUGER, AUDOUX, PERRET, POUSTAY, et MM. LECLERC et CHARLES, Mme VEZIEN (enseignante spécialisée), Mme TOURENNE (enseignante stagiaire).
- **REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :** Mesdames BERGERON, AVAEPPI, ET TENACE.
- **REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS (IEN, Élus, ...) :**
- M. HAYE (Maire de la commune de Brioux-sur-Boutonne), Mme GUERIN (référente de la communauté de communes Mellois en poitou)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme POUSTAY
- **Absents excusés :** Mme LAMBIN (IEN de la circonscription de Melle), Mmes BOCHE , NABINEAU (représentantes des parents d'élèves). Mme MENARD (élue référente de la commune de Brioux-sur-Boutonne).
- **L'ordre du jour est abordé comme suit :**
- **Ordre du jour :**
- **Installation du Conseil d'école :** Composition et rôle
- **Le règlement Intérieur de l'Ecole :** approbation du règlement intérieur
- **Les instances de liaison :** Compte-rendu du Conseil École-Collège
- **Le Projet d'Ecole :** bilan, avancement, actions.
- **Le Cadre de Vie :** Tous les problèmes liés aux locaux et à leur environnement immédiat, travaux.
- **Sécurité :** Présentation du PPMS, bilan des exercices : incendie et intrusion.
- **La vie scolaire :** Rythmes scolaires, organisation des APC , relation aux parents, protocole sanitaire, présentation du PIAL.
- **Divers : Point financier**

➤ **Installation du Conseil d'école :**

Les résultats des élections des parents d'élèves sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 180 Nombre de votants : 83 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13
Suffrages exprimés : 70
Taux de participation : 46,11%

Présentation des parents élus titulaires et rappel de leur rôle.

Titulaires : Mesdames BOCHE, BERGERON, AVAEPH, TENACE ET NABINEAU.

La réglementation permet à chaque parent disposant de l'autorité parentale d'être électeur de ses représentants, qui doivent être un ou deux par classe. Les élections ont eu lieu le vendredi 08 octobre. Les représentants des parents siègent et votent au conseil d'école. Chaque électeur ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans l'école.

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves dans l'école :

- Les parents d'élèves élus valident le règlement intérieur et statuent sur les propositions des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école; en fonction de ces éléments, ils adoptent le projet d'école, donnent leur accord.
- Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.
- Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande du ou des parents concernés.
- Ils donnent leur avis et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République, l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, le programme d'actions établi par le conseil école-collège. Une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers et sur l'organisation des aides spécialisées.

À noter : le suppléant d'un représentant peut assister au conseil d'école, mais il ne peut voter que s'il remplace un titulaire absent.

- **Le règlement Intérieur de l'Ecole :**

Le règlement est lu par le directeur en explicitant les changements conformément à la version arrêtée après consultation du CDEN du 23 juin 2022.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité et sera accessible par le biais du site internet : <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/brioux-sur-boutonne/>. Un mot d'information aux parents sera distribué, il devra être signé par tous les parents après avoir pris connaissance du règlement intérieur.

- **Les instances de liaison :**

Le premier Conseil Ecole-Collège aura lieu le 22 novembre 2022.

- **Le Projet d'Ecole :**

Le projet d'école, qui avait été présenté et adopté est à nouveau présenté au conseil d'école :

Ambition 1 : Construire des apprentissages durables : Grâce à la présence du maître supplémentaire, les actions mises en place pour créer un lien cycle 1/cycle 2 ont permis d'uniformiser les outils, les pratiques entre les deux écoles, ce qui facilite la stabilité des apprentissages. La mise en place d'ateliers (mathématiques, lecture, théâtre, recherche, écriture...) a permis aux élèves de progresser à la fois dans la maîtrise du langage oral et dans l'autonomie.

Les actions menées sont pérennisées et s'étendent à la résolution de problèmes et la culture scientifique en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable.

- Le travail en ateliers est favorisé lors de la résolution de problèmes (C2 et C3) grâce, notamment, à la présence du maître supplémentaire.

- Projet avec le collège du défi mathématiques lors de la semaine des mathématiques, en attente d'une confirmation lors du Conseil Ecole-Collège.

- Les classes sont engagées dans le tri sélectif : le papier et les objets d'écriture sont collectés pour être recyclés.

- Le jeudi après-midi, les élèves de CP font l'école dehors ce qui permet aux enfants d'envisager le travail autrement. Sébastien Billot, du Zoodyssée de Chizé, interviendra dans l'année pour mener des animations sur les oiseaux.

Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours : Le dispositif PDMQDC permet une meilleure continuité du suivi des élèves et participe à développer le travail d'équipe.

Le but est de valoriser et mieux communiquer sur les actions contribuant aux parcours éducatifs (expositions, invitations des différents partenaires...), développer l'interdisciplinarité par le biais de projets fédérateurs, et intensifier les relations avec les différents partenaires (JMF, scènes nomades, Maison des Arts, le Méliès (cinéma) ...)

- Visite de la Biennale d'art contemporain de Melle par les CP, CE1, CE2 et CE2/CM1. Les visites ont été

accompagnées par des médiateurs qui ont présenté quelques œuvres aux élèves.

- JMFrance : Toutes les classes assisteront à un concert dans l'année.

- Scènes Nomades : Dans le cadre des projets « l'enfant et le théâtre » auxquels l'école participe, toutes les classes iront voir des spectacles de théâtre dans l'année.

- Projet Chorale et danse : toute l'école est engagée dans ce projet et une représentation est prévue en fin d'année scolaire, mêlant le chant et la danse, sur le thème du voyage.

- La classe de CE1 suit un projet en lien avec les émotions, PRODAS (projet développement affectif et social), financé par le planning familial : une animatrice intervient dans la classe afin d'aider, notamment, à réfléchir sur la gestion des conflits et des émotions.

Ambition 3 : Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance :

Les différentes rencontres avec les représentants de l'APE ont facilité l'organisation des actions communes.

- La communication avec les parents sera renforcée via educartable parents (site de création des livrets d'évaluation et cahier de liaison) et le site internet de l'école.

- Tri sélectif : le papier est stocké puis déposé dans la benne lors de la récolte de l'APE. En octobre, la quantité de papier était moindre que les années précédentes.

- Les enseignants utiliseront la salle du parquet de la mairie pour des activités sportives.

- Projets solidaires : les activités liées au Téléthon seront sûrement différentes cette année (2 décembre), la récupération des « objets d'écriture » sera reconduite dans la mesure du possible.

- La Maison des Arts a proposé à 3 classes de l'école d'assister au début d'une pièce de théâtre en cours de finalisation. Les enfants ont été invités à intervenir à la fin de la présentation afin de permettre aux artistes d'améliorer le texte ou la mise en scène.

- Le Cadre de Vie :

RENTREE 2022-2023 : 115 élèves composent l'effectif de l'école.

Répartition :

CP : 25 élèves : Mme AUGER

CE1 : 19 élèves : Mme AUDOUX

CE2 : 24 élèves : Mme PERRET

Maitre supplémentaire (dispositif « plus de maitres que de classe ») : M. LECLERC

CE2- CM1 : 6 + 16 = 22 élèves : Mme POUSTAY

CM2 : 25 élèves : M. CHARLES et Mme DUPE (décharge de direction le lundi)

Une stagiaire est présente sur l'école le vendredi en qualité de maitre surnuméraire.

- Sécurité : Bilan des exercices obligatoires : Présentation du PPMS

Le **Test incendie** a été effectué avec succès le lundi 05 septembre : l'école a été évacuée en 2 min 48 après appel.

Le **Test attentat / intrusion** a été effectué le lundi 12 septembre. Une fois déclenché, le protocole d'évacuation de l'école s'est bien passé : rapidement et par les itinéraires prédéfinis.

➤ Travaux réalisés et à prévoir :

- L'équipe enseignante remarque que le nettoyage des vitres de l'école initialement prévu pendant les vacances d'été n'a pas été réalisé. La Communauté de Communes nous informe que celui-ci a été annulé et ne sera plus effectué.

- Nous renouvelons notre demande de changement des portes d'entrée afin de les sécuriser et de mettre des visiophones avec ouverture automatique, tel que recommandé lors de la création du PPMS (attentat et intrusion).

- La pose d'une ventilation a commencé lors des grandes vacances. Elle devait se terminer par l'étage lors des vacances de la Toussaint. Or, ceci ne semble pas avoir été le cas.

La CCMP confirme que l'entreprise n'est pas venue mais ne peut donner plus d'informations.

La ventilation a été initialement installée pour lutter contre les problèmes réguliers d'humidité qui dégradent l'école. Finalement, comme nous l'avons récemment précisé la CCMP, l'installation sert à brasser l'air vicié. L'équipe enseignante a pu constater et faire remonter lorsqu'il n'y a pas eu de chauffage (durant toute la première période) que le taux d'humidité n'a fait qu'augmenter pouvant atteindre certains jours et dans certaines classes 89%. Il n'est pas descendu sous 80% sur la dernière semaine d'école, ce qui peut être nocif pour les personnes et le bâtiment.

Le problème de moisissures dans ce contexte ne s'est pas amélioré mais au contraire s'est aggravé et l'école s'est détériorée : un morceau de plafond s'est écroulé dans un local de matériel sportif, certaines plaques de plâtre s'effritent dans les couloirs, les moisissures à l'étage (cage d'escalier) et dans les classes (fenêtre, placard, murs) ont progressé.

- Les bacs pour se laver les mains ont été changés.

- Est-il envisagé de changer les thermostats des radiateurs dans les classes afin de mieux réguler les

températures et éviter le gaspillage ?

- Nous sommes en recherche d'une solution pour mieux maîtriser la gestion de l'eau à l'école. Peut-être changer les prestos pour mettre des vannes individuelles ?

- Nous attendons le calendrier pour le réaménagement des cours de récréation, dont les plans ont été fournis l'an dernier à la mairie et la Communauté de Communes.

- Serait-il possible de se renseigner pour passer à la fibre ? L'école pourrait gagner en performance, notamment lors des ateliers informatiques.

- Dans la classe de CE2/CM1, le robinet n'est pas approvisionné en eau.

- **La vie scolaire :**

Relations parents-enseignants :

Le directeur organise l'information entre l'école et les familles, en concertation avec l'équipe enseignante. Les réunions de classe ont eu lieu en septembre.

Chaque enseignant organise et fait connaître les modalités de communication entre les familles et lui-même pour ce qui concerne sa classe. Les parents peuvent demander à rencontrer l'enseignant de leur enfant ou le directeur de l'école.

Chaque enseignant reçoit individuellement chaque famille au cours de l'année scolaire. Les premières rencontres ont commencé pour les CP et les CE1.

➤ **LE RASED.** (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté)

Le RASED intervient au sein de l'école. Il dispose d'une psychologue de l'éducation nationale, Mme GAZEAU et d'une maîtresse E, qui assure une aide à dominante pédagogique, Mme VEZIEN, qui interviennent à Brioux, (maternelle et élémentaire) et sur toutes les écoles du secteur du collège de Brioux.

La psychologue de l'éducation intervient sur demande des parents ou des enseignants (avec l'accord des parents). Le maître G aide les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage liées notamment à des problèmes de comportement, d'agressivité. Nous déplorons toujours qu'il n'y ait qu'un maître G sur toute la circonscription de Melle qui, de ce fait, n'intervient pas à Brioux, malgré les besoins.

➤ Présentation du Programme pHare et de la journée du 10 novembre "non au harcèlement"

➤ **Budget :**

COMITE D'ACTION EDUCATIF :

Nous avons pu financer les projets de l'année dernière en très grande partie avec le Budget de la communauté de communes Mellois en Poitou.

- 200 € ont été dépensés avec Scènes Nomades lors de représentations et 195,50€ pour du matériel éducatif.

- 1384 € ont été dépensés pour notre sortie pédagogique à la "vallée des singes" qui a été pour une grande partie compensée par l'aide de 800€ de l'APE.

Il a donc été décidé comme l'année dernière de ne pas demander d'adhésion aux parents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MELLOIS EN POITOU » :

Le dernier point financier de la communauté de communes Mellois en Poitou nous indique un solde de 12 182,46€ pour l'année scolaire.

➤ **Divers :**

Monsieur le Maire précise que la commune de Brioux offre à tous les élèves de l'école un spectacle pour Noël en association avec la compagnie "Cirque en Scène" le 13 décembre après-midi.

L'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs), organisé par le CCAS de Brioux, peut enfin reprendre cette semaine grâce à l'engagement de onze bénévoles. Les élèves du CP au CM2 sont pris en charge par groupe de 2 ou 3 pour de l'aide au devoir.

Mme AZZOPARDI, qui s'occupe de la bibliothèque deux matinées par semaine, va peut-être terminer son contrat avec la CCMP au 1er janvier 2023. Est-il prévu de la remplacer ?

La Communauté de Communes nous informe que le poste étant existant, un recrutement peut être envisagé, sous réserve de trouver des candidats.

Les représentants des parents d'élèves nous informent que certains parents se plaignent de l'attitude de certains adultes pendant le temps de restauration, du peu de temps accordé aux enfants pour se restaurer et de la pression qui leur est mise pour finir leur assiette et rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h15

À Brioux-sur-Boutonne, le 08 novembre 2022.

La Secrétaire de séance
Christine POUSTAY

Le Directeur
Florent CHARLES